

19 M

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : 2, place Skanderbeg - 75019 Paris
892 877 127 R.C.S. Paris

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 JUIN 2026

Extrait des décisions

[...]

Deuxième décision

L'associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 838.155 euros en totalité au poste « Report à nouveau » dont le solde s'élevant à 2.225.106 euros sera ainsi porté à 3.063.261 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Troisième décision

L'associé unique décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Bruno PAVLOVSKY pour une période d'un an qui prendra fin à la date à laquelle l'associé unique statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Bruno PAVLOVSKY a déclaré accepter le renouvellement de son mandat et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'associé unique prend acte que Monsieur Bruno PAVLOVSKY ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

Quatrième décision

L'associé unique décide de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Jacques CHENAIN pour une période d'un an qui prendra fin à la date à laquelle l'associé unique statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Jacques CHENAIN a déclaré accepter le renouvellement de son mandat et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'associé unique prend acte que Monsieur Jacques CHENAIN ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

Cinquième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent acte pour effectuer toutes formalités légales requises par les décisions qui précèdent.

[...]

Pour extrait certifié conforme
par le Président



Monsieur Bruno PAVLOVSKY